

**ROGISSART**, (*Jeanne-Marie-Octavie-Ghislaine*), Femme d'œuvres (Philippeville, 9.12.1885 - Ixelles, 29.3.1947). Fille de Numa-E.-P.-C. et de Dubois, Elise-Nathalie; veuve de Saroléa, Louis-M.-A.-J.; épouse de Van der Kerken, Georges.

Il n'est pas inutile d'observer ici que la femme d'œuvres qui fait l'objet de cette notice se fit appeler et signa ses écrits, à partir de son convol: Mme Van der Kerken-Saroléa.

Fille d'un officier supérieur de l'armée belge, Jeanne Rogissart avait fait ses études à l'École normale primaire de l'Etat, à Bruxelles, quand elle épousa, en 1911, pendant le quatrième congé statutaire de son fiancé, le commissaire de district de 1<sup>o</sup> classe et capitaine-commandant aux Grenadiers Louis Saroléa, cousin du sous-lieutenant d'artillerie Henri Saroléa tué à Redjaf en février 1897 et lui-même au Congo depuis novembre 1897. Elle prit bord avec lui, à Anvers, le 14 octobre 1911, sur l'*Elisabethville*, le vit désigner, le 2 novembre suivant, pour reprendre le commandement du District de l'Equateur au commissaire intérimaire Knitélius à qui le commissaire général Borms l'avait confié à son départ en congé, et le suivit à Coquilhatville où le jeune couple introduisit une aimable élégance dans les rapports du personnel du chef-lieu avec ce que l'on appelait, depuis longtemps, la « Résidence ». Mais Borms s'étant rembarqué à Anvers dès le 14 avril 1912, le séjour du couple Saroléa-Rogissart à Coquilhatville fut de courte durée et dès les approches de la saison sèche de 1912, il gagna Lusambo où Saroléa qui avait déjà commandé le District du Lualaba-Kasai du 20 mai 1909 au 16 février 1911, en reprit le commandement. C'est à Lusambo que Jeanne Rogissart donna le jour à son fils Roger Saroléa. La famille rentre en Belgique le 26 mars 1914. Saroléa rejoint son corps à l'armée dès le 31 juillet suivant, entre en campagne dès le début des hostilités, est grièvement blessé, le 26 août, à Hofstade et meurt le 7 octobre à l'hôpital militaire d'Anvers, rejoignant dans la mort au service du Pays, ses émules congolais: l'inspecteur d'Etat Gérard, l'ancien commissaire de District et major d'Etat-Major René Dubreucq et le chef de zone de 1<sup>o</sup> classe Van Stockhausen. Sa veuve va, aussitôt finie la première guerre mondiale, s'intéresser à tout ce qui peut, dans le monde colonial, avoir besoin d'un dévouement.

Dès avant son convol avec Georges Van der Kerken, ancien magistrat du Parquet au Katanga, ancien commissaire général de la Province équatoriale, professeur aux Universités de Gand et d'Anvers et ethnologue et sociologue distingué, nous trouvons sa signature qui est encore: « Mme L. Saroléa », en mars 1924, sous un texte paru dans le *Bulletin de l'Union des Femmes coloniales belges*, texte où elle prend la défense, parmi les éléments d'équipement de la femme de chez nous au Congo, de la culotte de cheval, avec beaucoup d'esprit... et de témérité, sans doute, en ce temps-là. Mais c'est après son remariage surtout que nous la verrons s'attacher de plus en plus, par la plume et par l'action, à des œuvres sociales d'intérêt congolais dont elle sera toujours, sinon la présidente, du moins l'une des chevilles ouvrières.

C'est ainsi que dès ses débuts, la jeune Association des écrivains coloniaux belges songe à élargir son comité pour y faire place à Mme Van der Kerken-Saroléa, qui a déjà amené à l'Association plusieurs membres et des plus distingués. Bientôt, elle lui confie une vice-présidence. Elle lui fait prendre la parole, en 1927, au cours d'une Semaine coloniale par elle organisée et où se font également entendre Jules Renkin, Henry Carton de Wiart, Henry Carton de Tournai, Gérard Harry, le baron Lambert, le Dr G. Dryepondt, Léo Lejeune, William Périer et Gaston-Denis Périer. L'année suivante, Mme Van der Kerken-Saroléa intéresse l'Association devenue l'Association des écrivains et artistes coloniaux de Belgique à un concours ouvert aux écrivains et aux illus-

trateurs que tenteraient la rédaction et la présentation illustrée de petits ouvrages de propagande coloniale à l'usage des enfants noirs. Elle était encore vice-présidente de l'Association en 1935 et prit part, en cette qualité, au banquet organisé au Heysel, par l'Association en cette année jubilaire, en l'honneur des écrivains étrangers qu'inspira le Congo.

Mais, au moment où notre femme d'œuvres entre en rapports avec les écrivains et artistes coloniaux, elle a déjà fondé, le 17 octobre 1926, l'œuvre qu'elle a intitulée: la Protection de la femme indigène, et qui contribuera plus tard à l'institution de la Fondation Père Damien. C'est à cette tâche dont l'importance et l'urgence aujourd'hui soulignées par les plaintes de nos évolués à la recherche souvent vaine d'épouses assorties à leur évolution, échappait encore, à l'époque, à la plupart des coloniaux, que se rattache une étude de Mme Van der Kerken-Saroléa sur *L'éducation et l'instruction de la femme indigène*, où l'auteur traite successivement de l'importance de l'instruction et de l'éducation de la femme indigène en Afrique belge, de ce qui s'est fait dans ce domaine aux Indes néerlandaises, dans les colonies britanniques (Indes anglaises et Uganda), dans les colonies françaises (A.O.F. et Madagascar), de ce qui a déjà été réalisé au Congo belge et au Ruanda-Urundi et, enfin, de tout ce qui reste à faire pour résoudre le problème posé en Afrique belge (programme à définir, personnel enseignant à recruter, élèves à choisir au moment de la mise en train, langue véhiculaire de l'enseignement à adopter, etc.). On voit assez que la normalienne qu'est l'auteur de cette étude-là, n'a rien perdu de vue dans l'examen de son sujet. La fondatrice de l'œuvre de la protection de la femme indigène s'est étendue sur les accomplissements de sa fondation dans un rapport sur *Les œuvres sociales et humanitaires au Congo belge*, présenté au Congrès colonial national en 1940.

A ce moment, l'auteur de ce rapport, membre du Comité permanent du Congrès, toujours présidente, on l'a vu de la société Protection de la femme indigène et membre du Conseil d'administration de la Ligue pour la protection de l'enfance noire fondée, en 1912, par Mme Van den Perre-Dubois (cf. *Biogr. col., belge*, IV, 250), était également vice-présidente d'une œuvre de la protection des mulâtres congolais fondée au cours de l'hiver 1931-1932 sous la présidence de l'ancien ministre des Colonies, le sénateur et ancien bâtonnier Paul Crockaert. Cette œuvre entraînait dans les vues exprimées dès 1924 par certains magistrats congolais au sujet des phénomènes de miscégenation courants dans toutes les Colonies, sur leurs conséquences sociales et sur les mesures de droit civil, entre autres, qu'appelaient ces conséquences, singulièrement, au Congo belge. Elle avait, dès sa création, attiré des concours aussi précieux que celui de l'éminent théologien, sociologue et voyageur qu'était le R.P. Pierre Charles, s.j., celui d'Edouard De Jonghe, directeur général au Ministère des Colonies, professeur à l'Université catholique de Louvain et secrétaire général de l'I.R.C.B., et celui de Mlle Berthe de Lallieux de la Rocq, secrétaire générale des Œuvres sociales féminines chrétiennes et présidente de l'École catholique du service social. C'est son conseil d'administration qui se mua, en 1935, en Comité exécutif d'un Congrès international pour l'étude des problèmes résultant du mélange des races, dont les assises se tinrent, les 11 et 12 octobre 1935, dans un des grands palais érigés au Heysel à l'occasion de l'Exposition internationale et universelle de Bruxelles.

Le Congrès avait obtenu le haut patronage du premier ministre et du ministre des Colonies de l'époque, le concours d'un Comité d'honneur de 26 notabilités coloniales, d'un Comité organisateur comprenant huit docteurs en droit dont deux anciens gouverneurs de province congolaise et d'une cent-cinquantaine de souscripteurs. Vingt-sept orateurs y prirent la parole et leurs communications ainsi que les discussions, parfois assez vives, auxquelles elles donnèrent lieu entre certains anciens coloniaux au grand cœur, partisans de l'intégration de droit du mulâtre dans la société du plus avancé de ses

progrès et certains adversaires au parti-pris inspiré de la biologie du moment, de prétendues expériences médico-eugéniques, de certain racisme paneuropéen que l'événement allait condamner ou de quelques conformismes quelque peu périmés, ne manquèrent jamais d'intérêt. On les trouvera dans le compte rendu du Congrès, publié par les soins de l'Exposition dans le cadre de laquelle il s'était tenu, et qui compte XX-156 pages in-16<sup>o</sup>. Le Rapport présenté par Mme Van der Kerken-Saroléa, le 12 octobre, exposait la situation des métis en Belgique.

Le 4 juin 1938, l'Œuvre de la protection des mulâtres organisa encore une manifestation publique en faveur de ses positions doctrinales et au bénéfice de ses protégés dans la grande salle des conférences de l'Union coloniale belge. Y prirent la parole le président de l'œuvre, Paul Crockaert, le R.P. Rinchon, capucin spécialisé dans l'histoire heureusement, à peu de chose près, ancienne du trafic négrier, Mlle Nele Marian, poétesse de sang mêlé, et l'auteur de cette notice dont la thèse dépassait déjà nettement les conclusions admises en 1935 du congrès dont il vient d'être question.

Peu après, le Ministre des Colonies confiait à une Commission de juristes et d'hommes d'œuvres l'étude du problème dont le Congrès de 1935 avait précisé les données. Mais, en 1940, dans la revue des accomplissements sociaux du Congo belge qu'elle présentait à la V<sup>e</sup> session du Congrès colonial national, la grande animatrice de l'Œuvre de la protection des mulâtres dut bien constater que cette Commission ministérielle ne s'était réunie qu'une seule fois et n'avait obtenu aucune mesure législative ou administrative utile. Elle ne devait pas voir l'une ou l'autre mesure de l'espèce sortir, en 1948, des travaux d'une nouvelle Commission ministérielle chargée par le ministre des Colonies R. Godding d'étudier, sous tous leurs aspects, les problèmes intéressant la situation malheureuse et délicate des mulâtres. Cette Commission fut présidée par M.A. Sohler, conseiller colonial, conseiller à la Cour de Cassation de Belgique et membre de l'Académie royale des Sciences coloniales (= ARSOM).

Indépendamment de ses activités si bien accordées au profit des sociétés indigènes du Congo belge, Mme Van der Kerken-Saroléa s'intéressait vivement à la formation coloniale des femmes de chez nous tentées par l'aventure sous le ciel des Tropiques. Elle donnait un cours sur l'aide à fournir aux femmes indigènes par les coloniales belges, parmi les cours de formation sociale coloniale institués à Bruxelles, en ordre principal, à l'intention des élèves des cours de préparation médicale donnés au Parc Duden.

A sa mort Mme Van der Kerken-Saroléa était chevalier de l'Ordre royal du Lion et de l'Ordre de Léopold II.

Publications: *Soyons raisonnables!* in *Bull. de l'Union des femmes coloniales belges*, mars 1924. — *L'Instruction et l'Education de la Femme indigène*, Brux. Ess. col. et marit., 1927, 32 pages. — *La protection de l'Enfance indigène*, in: *Revue internationale de l'Enfant*, mai-juin 1929. — *Le Métis en Belgique*, in: *Compte rendu du Congrès international pour l'étude des problèmes résultant du mélange des Races*, Bruxelles, Exposition 1935, 76-91. — *Les œuvres sociales et humanitaires au Congo belge*, in: *Rapports du Congrès colonial national, V<sup>e</sup> Session*, Bruxelles, 1940, 60 pages sous le n<sup>o</sup> 15.

25 novembre 1956.

J.-M. Jadot (†)

Les publications de Mme Van der Kerken-Saroléa mentionnées ci-dessus. — *La Revue col. belge*, 15 avril 1947. — *Bull. de l'Union des femmes col. belges*, juillet 1947. — Souvenirs personnels de l'auteur de la notice.